Règlement du concours

Le concours photo organisé par Ecaussinnes Cité Nature vise à mettre en valeur et à faire connaître le patrimoine naturel de notre commune, notamment les éléments de son réseau écologique.

La thématique de cette édition 2020 est : « Ecaussinnes du parc au jardin, un havre de biodiversité ».

Le concours est ouvert à tout photographe amateur ou professionnel, de tout âge, quel que soit le matériel utilisé. L'inscription est gratuite et se fait obligatoirement par email.

Les photos seront évaluées sur base de cinq critères :

1. Pertinence par rapport au thème
2. Pertinence géographique : les photos doivent absolument être prises sur le territoire de la commune; une adresse ou des coordonnées géographiques sont demandées.
3. Esthétique
4. Titre et un petit descriptif textuel qui permette de juger de la pertinence (max 500 caractères espaces compris)
5. Mise en valeur de la biodiversité

Seize lauréats et quatre prix seront attribués pour les catégories suivantes :

- Prix « Ecaussinnes Cité Nature » désigné par le jury (4 lauréats et 1 gagnant) ;
- Prix du public : vote via la page Facebook *Ecaussinnes Cité Nature* pour désigner 4 lauréats en fonction du nombre de « like » et un gagnant par vote lors de l'exposition des photos lauréates ;
- Moins de 18 ans : seuls les photographes nés après le 31 mai 2002 sont autorisés à participer à cette catégorie (4 lauréats et 1 gagnant).
- Moins de 12 ans : seuls les photographes nés après le 31 mai 2008 sont autorisés à participer à cette catégorie (4 lauréats et 1 gagnant).

Quatre photos par catégorie seront sélectionnées comme lauréates. Elles seront imprimées sur support en aluminium et exposées lors du weekend Ecaussinnes, Cité d'Art 2020 du 26 au 27 septembre. Les impressions seront offertes aux lauréats à la fin de l'exposition. Divers prix récompenseront le gagnant par catégorie.

La participation au concours s'effectue dans le strict respect des mesures de précautions liées à l'épidémie de Covid-19. L'objectif est de limiter au maximum ses déplacements et de valoriser la biodiversité de son jardin et au plus proche de chez soi.

Les participants au concours acceptent de suivre les règles suivantes :

- Seules les images au format jpg envoyées par email au service participation citoyenne (anne.walem@ecaussinnes.be) jusqu'au 31/05/2020 seront prises en compte. Elles devront être accompagnées du nom de l'auteur, de sa date de naissance, d'un titre et d'un petit texte de présentation et le mail devra être accompagné de la mention « J'accepte le règlement du concours ».
- Chaque participant s'engage à n'envoyer qu'une seule photo par catégorie dont il est lui-même effectivement l'auteur
- Les fichiers jpeg ne doivent pas comporter d'ajouts de textes ou autres incrustations
- Les photos doivent respecter un format standard de prise de vue (pas de découpage) sans quoi, il n'est pas garanti qu'elle pourra être imprimée.
- Les participants s'engagent respectent le droit en vigueur en Belgique, en particulier celui lié à la protection de la personnalité et au droit à l'image
- Les participants, en envoyant leurs photos, acceptent que celles-ci soient utilisées ultérieurement dans le cadre des activités du Plan Communal de Développement de la Nature d'Ecaussinnes.
- Ecaussinnes Cité Nature, se réserve le droit de ne pas publier ou proposer sur son site les images qu'il juge inappropriées ou hors du thème imposé
- Les résultats et choix d'Ecaussinnes Cité Nature ne sont pas contestables.

Au plaisir de découvrir ensemble notre nature écaussinnoise.

Bon concours à toutes et à tous !